



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question au Gouvernement n° 2351

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, la contestation de votre politique de santé publique, dont témoigne la présence, à proximité même de cette assemblée, de jeunes, futurs médecins qui se battent pour leur avenir,...

M. Yves Nicolin. Incendiaire !

M. Christian Bataille. ... le trouble, la colère et la révolte dont les mouvements de grève sont le reflet, touchent aujourd'hui, de façon spectaculaire, l'hôpital.

Les nouveaux directeurs d'agences de santé, dotés de pouvoirs colossaux, nommés par vous, qui sont de vrais «super-prefets» de la santé en somme, sont autorisés à fermer des hôpitaux ou des services de manière totalement arbitraire. Plutôt que cette gestion autoritaire de la santé publique, il existe des recours démocratiques dans nos institutions territoriales, à l'échelon des départements en particulier, et des communes. Monsieur le ministre, au-delà de vos déclarations de bonne volonté qui ne sont jamais suivies d'effet, je vous demande quand le Gouvernement donnera instruction de consulter les départements et les communes sur des décisions qui, après tout, regardent tous les citoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bataille, j'ai déjà eu l'occasion de dire que les agences de l'hospitalisation auront, chacune en leur sein, des instances de concertation. Tout le travail nécessaire sera donc fait en étroite liaison avec les élus locaux.

Vous avez évoqué la situation des hôpitaux. J'en profite pour dire à l'Assemblée nationale que M. Hervé Gaymard et moi-même, nous avons veillé à ce que, en dépit des grèves des internes, d'ailleurs différentes selon les établissements...

M. Jean-Claude Gayssot. Et qui se poursuivent !

M. le ministre du travail et des affaires sociales... la continuité des soins et l'accueil des urgences soient assurés. Nous portons la plus grande attention à la permanence des soins.

Aux grévistes, qui ont élargi leurs revendications, je voudrais dire que la réforme de la protection sociale est un tout et qu'il ne s'agit pas d'en supprimer certains pans pour en dénaturer la cohérence. Le Parlement a modifié la Constitution, le Gouvernement a pris les décrets, les partenaires médicaux et sociaux se sont mis d'accord sur une vie conventionnelle. Il est exclu de revenir sur tout cela.

Je pense que la jeune génération peut utilement se reconnaître dans une réforme qui assure à la fois la qualité...

Mme Frédérique Bredin. Ce n'est pas vrai, elle tue la qualité !

M. le ministre du travail et des affaires sociales... avec les mécanismes d'évaluation des soins, l'informatisation et la formation continue et le maintien de la médecine libérale, avec la liberté d'installation pour les internes sans aucun quota d'actes et pour les chefs de clinique, en secteur 2, ainsi que le développement des réseaux ville-hôpital.

Nous allons multiplier, dans les heures qui viennent, explications et dialogues sur ces sujets avec les intéressés : nous sommes pleinement disponibles pour nous expliquer avec eux. Mais je demande solennellement aux internes de France de regarder de manière objective une réforme qui a largement été conçue pour eux.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe

du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, la contestation de votre politique de sante publique, dont temoigne la presence, a proximite meme de cette assemblee, de jeunes, futurs medecins qui se battent pour leur avenir,...

M. Yves Nicolin. Incendiaire !

M. Christian Bataille. ... le trouble, la colere et la revolte dont les mouvements de greve sont le reflet, touchent aujourd'hui, de facon spectaculaire, l'hopital.

Les nouveaux directeurs d'agences de sante, dotes de pouvoirs colossaux, nommes par vous, qui sont de vrais «super-prefets» de la sante en somme, sont autorises a fermer des hopitaux ou des services de maniere totalement arbitraire. Plutot que cette gestion autoritaire de la sante publique, il existe des recours democratiques dans nos institutions territoriales, a l'echelon des departements en particulier, et des communes. Monsieur le ministre, au-dela de vos declarations de bonne volonte qui ne sont jamais suivies d'effet, je vous demande quand le Gouvernement donnera instruction de consulter les departements et les communes sur des decisions qui, apres tout, regardent tous les citoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bataille, j'ai deja eu l'occasion de dire que les agences de l'hospitalisation auront, chacune en leur sein, des instances de concertation. Tout le travail necessaire sera donc fait en etroite liaison avec les elus locaux.

Vous avez evoque la situation des hopitaux. J'en profite pour dire a l'Assemblee nationale que M. Herve Gaymard et moi-meme, nous avons veille a ce que, en depit des greves des internes, d'ailleurs differentes selon les etablissements...

M. Jean-Claude Gayssot. Et qui se poursuivent !

M. le ministre du travail et des affaires sociales... la continuite des soins et l'accueil des urgences soient assures. Nous portons la plus grande attention a la permanence des soins.

Aux grevistes, qui ont elargi leurs revendications, je voudrais dire que la reforme de la protection sociale est un tout et qu'il ne s'agit pas d'en supprimer certains pans pour en denaturer la coherence. Le Parlement a modifie la Constitution, le Gouvernement a pris les decrets, les partenaires medicaux et sociaux se sont mis d'accord sur une vie conventionnelle. Il est exclu de revenir sur tout cela.

Je pense que la jeune generation peut utilement se reconnaître dans une reforme qui assure a la fois la qualite...

Mme Frederique Bredin. Ce n'est pas vrai, elle tue la qualite !

M. le ministre du travail et des affaires sociales... avec les mecanismes d'evaluation des soins, l'informatisation et la formation continue et le maintien de la medecine liberale, avec la liberte d'installation pour les internes sans aucun quota d'actes et pour les chefs de clinique, en secteur 2, ainsi que le developpement des reseaux ville-hopital.

Nous allons multiplier, dans les heures qui viennent, explications et dialogues sur ces sujets avec les interesses: nous sommes pleinement disponibles pour nous expliquer avec eux. Mais je demande solennellement aux internes de France de regarder de maniere objective une reforme qui a largement ete concue pour eux.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2351

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1997, page 2063

Réponse publiée le : 20 mars 1997, page 2063

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 mars 1997